Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'Intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS
Division Santé et affaires sociales

14 Santé Décembre 2019

Informations concernant la liste des réviseuses et réviseurs suisses

Toutes les personnes qui veulent réviser des cas de codage de la Somatique aiguë sous SwissDRG respectivement de la Psychiatrie sous TARPSY, doivent faire une demande d'inscription auprès de l'OFS pour figurer sur cette liste. Cette feuille d'information décrit entre autres la marche à suivre pour l'inscription sur cette liste, les conditions à remplir et le calendrier de publication/mise à jour de cette liste.

1. Contexte:

Conformément au point 3 des Règlements concernant l'exécution de la révision du codage de la Somatique aiguë sous SwissDRG (depuis le 1 janvier 2012) respectivement de la Psychiatrie sous TARPSY (depuis le 1 janvier 2018), établis par les partenaires tarifaires, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a été chargé de tenir une liste des réviseuses et réviseurs à jour.

Règlement sur l'exécution de la révision du codage dans le cadre des SwissDRG 8.0:
http://www.swissdrg.org/application/files/1215/6051/2677/SwissDRG_Reglement_Kodierrevision_Version_8.0_f.pdf

Règlement concernant l'exécution de la révision du codage selon TARPSY 3.0:
https://www.swissdrg.org/application/files/8015/6076/5177/TARPSY_Reglement_Kodierrevision_Version_3.0_f.pdf

2. Demandes d'inscription:

Les demandes d'inscription se font au moyen du formulaire annexé dûment rempli. En plus du formulaire, les documents suivants doivent être fournis à l'OFS :

- Copie du brevet fédéral suisse ou attestation d'équivalence au brevet fédéral (voir ci-dessous).
- Confirmation de l'employeur/des derniers employeurs que le requérant a travaillé l'équivalent de 3 ans à 100% dans le domaine du codage médical.
- Attestation d'une formation complémentaire spécifique au codage dans la psychiatrie (application des règles de codage pour HoNOS/CA / exigences de l'ANQ relatives à HoNOS/CA) ou d'une expérience professionnelle de 1 an au moins dans la psychiatrie (dans le cadre d'un poste à plein temps)

Les documents peuvent être envoyés soit par email, soit par poste, aux adresses suivantes :
codeinfo@bfs.admin.ch. L'inscription est gratuite.

Office fédéral de la statistique
Section Santé de la population
Secrétariat de codage
Espace de l'Europe 10
2010 Neuchâtel

Les demandes **d'équivalence au brevet fédéral** doivent être adressées à la Commission d'examen de l'examen professionnel fédéral de spécialiste en codage médical avec toute la documentation nécessaire.
Il est de la responsabilité du réviseur/de la réviseuse d'apporter à l'OFS les preuves d'une équivalence

Secrétariat de la Commission d'examen de l'examen professionnel fédéral de spécialiste en codage Médical
H+ Bildung
Rain 36
5000 Aarau
info@hplus-bildung.ch

3. Dates de publications des listes et inscriptions:

La liste des réviseuses et réviseurs est publiée bi-annuellement de manière échelonnée selon le planning suivant: fin décembre et fin juin. Les demandes de nouvelles inscriptions devront parvenir à l'OFS au plus tard:
- le 15 novembre pour une inscription dans la liste de fin décembre
- le 15 mai pour une inscription dans la liste de fin juin

Les inscriptions arrivées après le délai seront considérées pour la liste suivante. Les inscriptions incomplètes ne seront pas prises en considération tant que la documentation manquante ne nous sera pas parvenue.

4. Durée de l'inscription:

Une fois inscrites, les données des réviseurs resteront sur la liste. Il est de la responsabilité des réviseurs inscrits de signaler toute modification éventuelle des données à l'OFS (voir Responsabilités ci-dessous). Les données qui s'avèreraient caduques seront supprimées sans préavis par l'OFS.

5. Responsabilités:

Les personnes s'inscrivant sur la liste des réviseuses et réviseurs s'engagent à indiquer dans un délai d'un mois tout changement éventuel (changement d'adresse, arrêt d'activités de réviseur, etc.) à l'OFS à l'adresse suivante: codeinfo@bfs.admin.ch

L'OFS vérifiera que les demandes d'inscription soient complètes, mais il n'est pas de sa responsabilité de vérifier l'existence d'éventuels conflits d'intérêts. Les partenaires contractuels sont chargés de vérifier ce point et de demander des informations supplémentaires au besoin.

6. Questions éventuelles:

Toutes questions éventuelles sont à adresser à : codeinfo@bfs.admin.ch

7. Annexe :

Formulaire de demande d'intégration à la liste des réviseurs de codage médical.

Historique des modifications du document :

Versions:	Date:	
1.0	09.11.2011	Document original
1.1	28.01.2013	Modification de l'adresse d'envoi des formulaires
1.2	22.01.2016	Modification de l'adresse d'envoi des formulaires
1.3	15.06.2017	Mise à jour des différentes rubriques
1.4	28.06.2019	Mise à jour des différentes rubriques
1.5	19.12.2019	Mise à jour des différentes rubriques

Editeur:	Office fédéral de la statistique (OFS)
Renseignements:	Secrétariat du codage: codeinfo@bfs.admin.ch
Rédaction:	Domaine Classifications médicales
Série:	Statistique de la Suisse
Domaine:	14 Santé
Langue du texte original:	Allemand
Traduction:	Services linguistiques de l'OFS
Copyright:	OFS, Neuchâtel 2019 La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales, si la source est mentionnée.
Prix:	Gratuit
Téléchargement:	www.statistiques.ch (gratuit)